



Une nouvelle victoire pour le mouvement des femmes

www.efi-ife.org

L'initiative Féministe Euromed IFE-EFI

17 Août 2017

Le parlement libanais abolit l'article 522 du code pénal

Le mercredi 16 août 2017, le parlement libanais a aboli l'article 522 du code pénal qui permettait à un violeur d'épouser sa victime pour éviter la peine de prison.

L'Initiative féministe Euromed félicite les organisations de défense des droits des femmes, de la société civile et des droits de l'homme ainsi que les activistes libanais pour leurs efforts laborieux qui ont mené à l'abolition de l'article 522 du code pénal après des années d'activisme continu. Même si la réalisation est encore incomplète dû au fait que les articles 505 et 518, légalisant le mariage des mineures, aient été gardés, il s'agit néanmoins d'une étape importante pour la protection des droits des femmes au Liban.

Les activistes des droits des femmes se sont battus pendant très longtemps pour parvenir à cette abolition. Beaucoup de campagnes ont vu le jour afin de sensibiliser les citoyens libanais sur les méfaits de cette loi controversée. Les militants ont posté des vidéos virales, des pancartes de femmes en robe de mariée ensanglantée et déchirée avec pour slogan : « Une robe blanche ne cache pas le viol », ont fait circuler une pétition en ligne appelant à l'annulation de l'article 522 et ont suspendu des robes de mariée à des cordes en bord de mer.

Ces militants étaient soutenus par le Ministre d'Etat aux affaires des femmes, M. Jean Oghassabian, qui a salué l'annulation de l'article 522 tout en exprimant ses préoccupations sur Twitter : « Tandis que nous saluons l'abrogation de l'article 522 du code pénal, nous avons des réserves quant aux articles 505 et 518. Il n'y a pas d'exceptions pour échapper à la punition du viol ».

L'abolition de l'article 522 du code pénal est un pas important vers l'élimination de la violence contre les femmes au Liban. Dans l'espoir que cet événement influence d'autres pays arabes – comme le Bahreïn, l'Irak, le Kuweït et la Syrie- en ce sens.

L'initiative féministe Euromed défend l'égalité entre les sexes et les droits humains universels des femmes comme inséparables du développement de la démocratie et de la citoyenneté, des solutions politiques à tous les conflits et du droit des peuples à l'autodétermination.

L'Initiative féministe Euromed -IFE-EFI

20 rue Soufflot 75005 Paris France; P.O. Box 17345 Amman 111 95 Jordanie SIRET: 48854169900010